

MISE EN AMBIANCE **OLFACTIVE**



Rien de pire pour les clients que de 'sentir le graillon' à la sortie d'un déjeuner dans une brasserie mal ventilée. Et depuis l'application de la loi antitabac, la mise en ambiance olfactive des lieux recevant du public devient

parfaitement justifiée. Car jusqu'ici, le tabac masquait d'une certaine manière, les mauvaises odeurs. Et comme le confort s'offre aussi par l'odeur qui contribue, lorsqu'elle est de qualité, à améliorer l'image des établissements, il est temps de réagir. La société **Offact'Air**, spécialisée dans l'aéraulique, a mis au point un **système de diffuseur de parfums** qui s'intègre dans le décor des établissements et qui se raccorde au système de ventilation. Elle offre en outre un grand choix de fragrances conformes aux normes en vigueur.

olfactair.net

